

la marine marchande du Canada et ses règlements d'application s'ils sont immatriculés; comme cela peut se faire par voie de directives administratives, il n'y a pas de raison de modifier la loi à cet égard.

RADIO-CANADA—L'ÉMISSION SPÉCIALE SUR LA VISITE
DU PREMIER MINISTRE EN CHINE

Question n° 2987—M. Clark (Rocky Mountain):

1. A quelle date a-t-on décidé de préparer une émission spéciale d'une heure, dans le cadre des nouvelles à Radio-Canada, sur la visite du premier ministre en Chine?

2. A un moment ou l'autre pendant la discussion de la proposition en vue de préparer l'émission spéciale, des communications ont-elles été échangées entre la Société Radio-Canada et le bureau du premier ministre et, dans l'affirmative, quelle était la nature de chacune de ces communications?

3. Quels sont les a) frais de production, b) autres frais connexes que cette émission spéciale représente pour la Société Radio-Canada?

4. Si cette émission spéciale présentée dans le cadre des nouvelles était commanditée au réseau national, qu'en coûterait-il au commanditaire?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le cabinet du premier ministre m'informent comme suit: 1. Au début de septembre, il a été décidé qu'un reportage télévisuel spécial de la visite du premier ministre en Chine était justifié, en plus des reportages habituels. Le 4 octobre, il a été décidé de programmer une émission de une heure, à téléviser le 19 octobre.

2. Les deux réseaux de télévision de Radio-Canada ont demandé avant le départ pour la Chine que le premier ministre leur accorde des entrevues pour des émissions spéciales diffusées au retour. Ces entrevues ont été accordées de la manière habituelle lorsque le premier ministre eut complété ses entretiens avec le gouvernement de la République populaire de Chine.

3. Il n'est pas d'usage de demander à Radio-Canada de divulguer les détails de cette nature concernant son exploitation, par exemple les coûts de telle ou telle émission.

4. En principe, Radio-Canada n'accepte pas de faire patronner ses émissions spéciales d'information. Par conséquent aucune valeur pécuniaire n'est attribuée aux reportages de ce genre qui permettrait à la Société d'en arriver à un coût réaliste.

L'ENVOI À LA MÊME ADRESSE DE MULTIPLES
EXEMPLAIRES D'UN MÊME COMMUNIQUÉ DE LA DÉFENSE
NATIONALE

Question n° 3016—M. Reynolds:

1. A-t-on fait parvenir huit enveloppes affranchies séparément, chacune contenant le même communiqué, du ministère de la Défense nationale au rédacteur du *Sun* de Vancouver et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Cela s'est-il répété dans le cas d'autres journaux au Canada?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. A cause du dérèglement d'une machine à adresser, plusieurs enveloppes portaient la même adresse. Ce problème fut vite résolu.

2. Le ministère de la Défense nationale n'a été informé d'aucune erreur de ce genre, si ce n'est par le *Vancouver Sun*.

Questions au Feuilleton

RADIO-CANADA—LA SÉRIE D'ÉMISSIONS «SUNDAY»,
«WEEKEND» ET «UP CANADA»

Question n° 3020—M. Stackhouse:

1. Combien de membres de l'équipe de production de la série d'émissions *Sunday* de Radio-Canada ont participé à la production des émissions *Weekend* et vont collaborer à la nouvelle série d'émissions *Up Canada*?

2. A combien estimait-on l'écoute des émissions *Sunday* et *Weekend*?

3. Quel était le budget de production des émissions *Sunday* et *Weekend*?

4. Quel est le budget de production de la nouvelle série d'émissions *Up Canada*?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Une personne.

2. En 1967, l'année durant laquelle l'émission *Sunday* passait à l'antenne, elle a attiré une écoute hebdomadaire moyenne en mi-saison de quelque 2,253,000 personnes. En mi-saison, l'écoute correspondante de l'émission *Weekend* s'est établie comme suit: 1970, 2,279,000; 1971, 1,652,000; 1972, 1,452,000; 1973, 1,562,000.

3 et 4. On ne demande pas habituellement à la Société de divulguer le détail du financement de ses opérations et, notamment, le budget d'une émission particulière.

LES POSTES—LE BUREAU DE FORFAR (ONT.)

Question n° 3024—M. Cossitt:

1. Le ministère des Postes a-t-il l'intention de rouvrir le bureau de poste de Forfar, Ontario, et, a) dans l'affirmative, quand, b) sinon, pourquoi?

2. Le ministère sait-il que les deux petites industries rurales de Forfar ont besoin d'un meilleur service postal que celui qu'elles reçoivent présentement à titre de détentrices de boîtes aux lettres rurales, et est-il prêt à fournir ce service?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): 1. Non. Les conditions pour la création d'un bureau de poste n'ont pas été remplies.

2. Le service actuel assure la distribution quotidienne par route rurale. Les besoins de ces usagers de la poste font actuellement l'objet d'une révision.

RADIO-CANADA—«THE TOMMY BANKS SHOW»

Question n° 3036—M. Paproski:

1. Une émission bien établie et bien accueillie, «*The Tommy Banks Show*», mettant en vedette l'un des meilleurs animateurs du Canada et l'un des mieux informés, a-t-elle disparu du réseau de télévision de Radio-Canada et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Quel préavis a-t-on donné avant d'annuler le contrat?

3. Combien d'autres émissions d'un tel calibre à contenu entièrement canadien le réseau de télévision de Radio-Canada diffuse-t-il?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Le réseau n'a pas abandonné l'émission *The Tommy Banks Show*. Le programme du réseau sera réorganisé à la fin de décembre et la mise à l'antenne de cette série sera reprise durant l'été. Estimant que la série est bien réalisée, Radio-Canada a tenté, pendant les deux années qu'elle a passées à ses antennes, d'en améliorer l'écoute et le degré d'appréciation témoigné par son auditoire, soit en la faisant passer à différentes heures ou en faisant l'expérience d'une durée de 30 minutes et d'une heure. Malgré cela, l'émission n'a pu s'attirer une écoute suffisante pour un programme d'hiver.